



Infor Anael Paie Ws

Intempéries - Transmission support magnétique

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Table des matières

A propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Présentation du fichier TDI	7
Objectif du système TDI	7
Accès au module TDI	7
Constitution du fichier	7
Chapitre 2 Mise en place des paramètres	9
Fiche société.....	9
Table « Activités des centres de profits »	10
Chapitre 3 Etat préparatoire feuillet B intempérie.....	11
Accès à l'état préparatoire.....	11
Chapitre 4 Déclaration caisse des intempéries.....	13
Accès à la déclaration	13
Présentation.....	13
Création d'une déclaration	14
Gestion des déclarations existantes	14
Chapitre 5 Provenance des informations.....	17
Informations sur les données récupérées	17
Liste des départements pour la zone « Altitude »	19
Chapitre 6 Impact sur la déclaration DADSU.....	21

A propos de ce manuel

Public concerné

- Utilisateur de paie
- Responsable paie
- Service informatique

Périmètre du document

Mise en place de la déclaration d'arrêts pour chômage intempéries sous format magnétique. Format magnétique (Version 03 – Mise à Jour 02) mise en place selon le cahier des charges de la CNETP.

Pré-requis

Versions requises des applicatifs

Infor HCM Anael paie WS V2R6 avec le dernier niveau de PTF installé.

Autre Pré requis

Se référer au document : « Infor HCM Anael paie WS V2R6 Prerequis.pdf »

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	03/2004	CRO	Maj.
2.0	12/2008	CRO	Maj.
3.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Objectif du système TDI

Ce système a pour objectif de faciliter, d'accélérer et de fiabiliser la transmission des informations contenues sur les déclarations d'arrêts pour chômage intempéries.

Accès au module TDI

L'accès à ce module n'est possible que si l'option « **Option BTP – Centre de profit** » est sélectionnée dans la configuration du système. Afin de le vérifier, aller sur le menu **!Outils!Configuration générale Anael Paie**.

Constitution du fichier

Le fichier est constitué d'un seul enregistrement.

Cet enregistrement contient à la fois :

Les données caractérisant le chantier arrêté pour chômage intempéries

Les données relatives au(x) salarié(s) indemnisé(s) par l'entreprise

Ce fichier sera composé d'autant d'enregistrements que de salariés déclarés.

Les données caractérisant l'arrêt sont identiques dans tous les enregistrements concernant un même arrêt.

Aucun tri particulier des enregistrements n'est nécessaire.

Des paramètres sont nécessaires à la mise en place de cette fonctionnalité.

Fiche société

Accès par le menu général

On accède au module via le menu **\Fichiers\Société**

Nouvelles zones

Trois nouvelles zones ont été créées sur la fiche « société » afin d'être utilisée lors de la génération du fichier TDI.

Zone « **Nom abrégé** » (10 caractères) : Indication d'un nom abrégé de votre société

Encadré « **Caisse des intempéries** »

Zone « **N° de la Caisse** » (2 caractères) : Indication du n° de la caisse

01 pour CNETP ou 02 pour CCPBRP (cf. cahier des charges)

Zone « **N° d'identification** » (15 caractères) : Indication du n° d'identification

Format : AAAAAAAKCCCC (cf. cahier des charges)

AAAAAAA = N° d'adhérent

K = Clé

CCCC = N° de centre de gestion

Table « Activités des centres de profits »

Accès par le menu général

On accède au module via le menu \Fichiers\Autres paramètres\Autres tables de paramètres\Autres paramètres

Contenu

Cette table permet d'identifier le type d'activité du chantier par un code et un libellé.

La codification du code activité est fixée par le cahier des charges de la TDI.

Exemple :

780 : TRAVAUX PUBLICS

Nouvelle colonne

Dans le cas où cette codification nécessite une saisie complémentaire :

- code 780 : TRAVAUX PUBLICS et 790 : AUTRES

Cette table comporte une nouvelle colonne « Saisie complémentaire » qui devra être positionnée afin de permettre lors du traitement de spécifier la nature de l'activité du chantier.

Chapitre 3 Etat préparatoire feuillet B intempérie

3

Accès à l'état préparatoire

On accède au module via le menu \Imprimer \Saisie\Feuillet B intempéries

Cette fonctionnalité déjà existante sur les versions précédentes d'Anael paie WS restent disponibles.

Elle permet suite aux décomptes des pointages, d'éditer des états préparatoires à l'établissement des feuillets B.

Les informations exploitées par cette fonction seront reprises automatiquement par le module de transmission sur support magnétique.

Chapitre 4 Déclaration caisse des intempéries

4

Accès à la déclaration

Accès par le menu général : Menu \Transmission\Déclaration caisse des intempéries

Présentation

On peut différencier deux zones sur ce module

Zone générale

La zone de gestion générale des déclarations « TDI » constituée de la barre de bouton principale.

Détail de la barre de bouton

- Bouton 1 à 4 : Déplacement
Bouton classique de déplacement dans les différents enregistrements.
- Bouton 5 : Nouveau
Permet de générer un nouveau TDI
- Bouton 6 : Destruction
Permet de détruire un TDI. Accès à ce bouton uniquement sur un TDI existant
- Bouton 7 : Générer le fichier
Permet de générer le fichier qui sera transmis à votre caisse.
- Bouton 8 : Enregistrer
Permet d'enregistrer un nouveau TDI. Accès à ce bouton lors de la création du TDI.
- Bouton 9 : Dupliquer
Permet de dupliquer un TDI déjà existant. Accès à ce bouton sur des TDI existant.
- Bouton 10 : Afficher tous les arrêts / les arrêts non transmis
Permet d'afficher les différents arrêts même ceux déjà transmis.

Zone de la déclaration « TDI »

Cette zone se compose de 3 onglets permettant d'effectuer différents traitements.

- Onglet « Liste des TDI »
- Onglet « Entête »
- Onglet « Détail des matricules »

Création d'une déclaration

Utiliser la touche de fonction « F5 » ou cliquer sur le bouton « nouveau » symbolisé par une feuille blanche afin de permettre l'accès à l'onglet « Entête ».

Saisie des informations

Saisir les différentes zones présentes sur cet onglet.

Cliquer sur le bouton « sauvegarder » représenté par une disquette pour enregistrer votre saisie.

Lors de cette sauvegarde, Anael paie constituera votre déclaration « TDI » et affectera à votre saisie les différents matricules concernés par l'arrêt intempérie.

A noter

En fonction du département, une zone « Altitude » s'affichera. Elle sera dans ce cas à renseigner.

Visualisation des matricules

L'onglet « Détail des matricules » vous propose l'ensemble des matricules concernés par la saisie de cette absence intempéries.

Les informations présentes sur cet onglet sont identiques à celles présentes sur le feuillet B intempéries.

Les informations suivantes sont reprises :

- Le Matricule et le nom du salarié
- La période de début et de fin de l'arrêt
- L'heure de carence
- Les heures indemnisées
- Taux de base du salarié
- Taux des indemnités

Pour générer le fichier de la déclaration, il faut sélectionner les différents matricules.

Pour effectuer cette sélection, il suffit de cliquer sur la colonne « **Sélection** » afin d'avoir une « **pastille verte** » sur chaque salarié présent sur cette déclaration.

Dès qu'un salarié au moins est sélectionné, il est possible de générer un fichier.

Génération d'une déclaration par fichier

Pour générer votre déclaration, suite à la sélection des salariés (apparition de **la pastille verte**) cliquer sur le bouton « **Générer le fichier** » (bouton n° 7).

Vous avez la possibilité d'indiquer la localisation du fichier à générer.

Une fois ce choix effectué, il suffit d'enregistrer votre fichier texte qui sera ensuite à transmettre à la caisse.

Gestion des déclarations existantes

Ce module vous permet également de visionner les anciennes déclarations transmises.

Visualisation des déclarations transmises

Dès que le fichier TDI est généré, les déclarations concernant cette transmission ne sont plus affichées.

Toutefois, l'accès à ces déclarations transmises est encore possible en cliquant sur le bouton « Afficher tous les arrêts / les arrêts non transmis » (bouton n° 10).

Consultation des déclarations transmises

Pour effectuer une consultation du détail de la déclaration, il suffit de cliquer sur la colonne « Sélection » afin d'avoir une « pastille verte » devant la déclaration désirée, puis de cliquer sur le bouton « détail » de l'onglet TDI représenté par une loupe (dernier bouton).

L'onglet « Entête » et « Détail des matricules » sera accessible en mode visualisation.

Informations sur les données récupérées

Ci dessous le détail des informations reprises dans le fichier TDI avec les différents paramètres repris.

Posit°	Désignat° des informations	Longueur et type (1)	Observations	Sources
001	Type enregistrement	3 – N	300	Cf. cahier des charges TDI
004	N° de la caisse des congés	2 – N	01 = CNETP 02 = CCPBRP	Zone n° caisse de la fiche société, menu \Fichier\Fiche Société (Cf. cahier des charges TDI pour code)
006	Identification du centre de gestion	15 – AN	Forme : AAAAAAAKCCCC AAAAAAA = N° d'adhérent K = Clé CCCC = N° de centre de gestion	Zone n° identification de la fiche société , menu \Fichier\Fiche Société (Cf. cahier des charges TDI pour format).
021	Référence du chantier en arrêt pour chômage intempéries	20 - AN	On renseigne le fichier concerné avec la touche F9 ou à partir de la loupe.	Affiche la liste des chantiers (fichier CHANTIER.SOF du répertoire de comptabilité ou de la paie si pas de comptabilité rattachée)
041	Nom du chantier	32 - AN	Information obligatoire (donc bloquante si non renseignée)	Prend en compte le nom saisi dans la fiche du centre de profit (fichier CHANTIER.SOF du répertoire de comptabilité ou de la paie si pas de comptabilité rattachée)
073	Code postal du chantier	5 – N	Information obligatoire (donc	Source identique à la zone « Nom du chantier »

Posit°	Désignat° des informations	Longueur et type (1)	Observations	Sources
			bloquante si non renseignée)	
078	Commune du chantier	26 – AN	Information obligatoire (donc bloquante si non renseignée)	Non repris automatiquement. Information à saisir.
104	Altitude du chantier	4 – N	Information obligatoire (donc bloquante si non renseignée)	Voir paragraphe « 5.2 Liste des départements » pour avoir la liste des départements concernés par cette zone.
108	Cause de l'arrêts du travail (nature de l'intempérie)	1 – AN	1 : Gel, Neige, Verglas 2 : Pluie 3 : Inondation du chantier 4 : Tempête, Vent	Choix possible à partir d'une liste sur la zone « Cause de l'arrêt » dans l'onglet « Entête ».
109	Date de début de l'arrêt	10 – N	Format : JJ/MM/AAAA	Information prise sur le fichier FEUILLET.SOF Information accessible à partir du menu \Outils\Saisie utilitaires\ prendre « Feuillet intempéries ».
119	Heure de début de l'arrêt	5 – N	Format : HH:MM (heures et minutes)	Saisie obligatoire.
124	Date de fin de l'arrêt	10 – N	Format : JJ/MM/AAAA	Information identique à la zone « Date de début de l'arrêt ».
134	Heure de fin de l'arrêt	5 – N	Format : HH:MM (heures et minutes)	Saisie obligatoire.
139	Code correspondant à l'activité du chantier	3 – N	Code 780 et 790 Cf. liste des activités en annexes 1 du cahier des charges.	Code à choisir dans une liste à partir du bouton « loupe » ou avec la touche F9. Information saisie dans la table « Activités des centres de profits » à partir du menu \Fichier\Autres paramètres\Autres tables de paramètres\Autres paramètres.
142	Désignation précise du travail	37 - AN	Information obligatoire (donc	A compléter si l'activité retenue est « Travaux publics » (780) ou

Posit°	Désignat° des informations	Longueur et type (1)	Observations	Sources
	suspendu		bloquante si non renseignée)	« Autres » (790)
179	Nom du salarié	32 – AN	Information obligatoire (donc bloquante si non renseignée)	Information prise sur le fichier FEUILLET.SOF Information accessible à partir du menu \Outils\Saisie utilitaires\ prendre « Feuilles intempéries ».
211	Prénom du salarié	20 – AN	Information obligatoire (donc bloquante si non renseignée)	Information prise sur le fichier FEUILLET.SOF Information accessible à partir du menu \Outils\Saisie utilitaires\ prendre « Feuilles intempéries ».
231	Numéro de Sécurité Sociale du salarié (NIR)	13 - N		Prise en compte du numéro de sécurité sociale du matricule sur la fiche du personnel.
244	Clé de sécurité sociale	2 – N	Ne pas restituer si absente	Information identique que le zone 231 « Numéro de sécurité sociale ».
246	Matricule du salarié dans l'entreprise	15 – AN	Information facultative.	
261	Nombre d'heures indemnisées	5 – N	Format HHHCC (heure / centième) – Déduction du délais de carence	Information prise sur le fichier FEUILLET.SOF Information accessible à partir du menu \Outils\Saisie utilitaires\ prendre « Feuilles intempéries ».
266	Salaire horaire la veille de l'arrêt	7 – N	En centimes	
273	Indemnité versée au salarié	9 – N	En centimes	
282	Réserve	19 – AN	Cf. cahier des charges TDI	

N = Numérique / AN = Alpha Numérique

Liste des départements pour la zone « Altitude »

L'information de cette rubrique est obligatoire pour les départements : 04 – 05 – 06 – 09 – 11 – 20 – 26 – 31 – 38 – 43 – 48 – 57 – 64 – 65 – 66 – 73 – 74 pendant les périodes des arrêts saisonniers.

Chapitre 6 Impact sur la déclaration DADSU

6

Lors de la génération des fichiers préparatoires à la déclaration un lien est effectué entre le fichier contenant les informations des absences intempéries et la génération des fichiers pré-Dadsu.

Pour effectuer une récupération et une utilisation des différentes absences intempéries, la gestion des absences intempéries via le module de déclaration au format magnétique est donc nécessaire.

Les informations seront reprises dans la structure DADSU « **S46.G01.00 – Période d'inactivité ou de situation particulières** ».